

**ASSEMBLÉE NATIONALE**20 novembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 235)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-31

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 28**

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

*(En millions d’euros \*)*

	<b>RESSOURCES</b>	<b>CHARGES</b>	<b>SOLDES</b>
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	403 737	441 119	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	<i>115 367</i>	<i>115 367</i>	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	288 370	325 751	
Recettes non fiscales	13 432		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	301 802	325 751	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	<i>60 539</i>		
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>241 263</b>	<b>325 751</b>	<b>- 84 488</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	3 332	3 332	
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b>	<b>244 595</b>	<b>329 083</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens	2 127	2 132	- 4
Publications officielles et information administrative	186	173	+ 13
<b>Totaux pour les budgets annexes</b>	<b>2 313</b>	<b>2 305</b>	<b>+ 8</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	57	57	
Publications officielles et information administrative	»	»	
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b>	<b>2 370</b>	<b>2 362</b>	<b>+ 8</b>
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d'affectation spéciale	78 028	75 581	+ 2 446
Comptes de concours financiers	128 225	129 392	- 1 167
Comptes de commerce (solde)			+ 45
Comptes d'opérations monétaires (solde)			+ 62
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b>			<b>+ 1 387</b>

---

<b>Solde général</b>	<b>- 83 093</b>
----------------------	-----------------

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

II. – En conséquence, à l'alinéa 15, substituer à la dernière occurrence de l'année :

« 2018 »

l'année :

« 2019 ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de traduire, pour coordination, dans le tableau relatif à l'équilibre du budget de l'État, l'incidence des votes de l'Assemblée nationale au cours de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2018.

A l'issue de l'examen de la première partie, le solde budgétaire de l'Etat s'établissait à -83,1 Md€, en dégradation de 0,2 Md€ par rapport à l'équilibre budgétaire présenté dans le projet de loi de finances.

L'ensemble des amendements adoptés sur la seconde partie du présent projet de loi, y compris les amendements déposés dans le cadre de la présente seconde délibération, conduit au respect du solde adopté en fin de première partie en assurant le strict financement de toute dépense nouvelle par des économies complémentaires. L'équilibre n'est en effet modifié qu'à hauteur de 7 M€ au titre du gage, en seconde partie, du relèvement d'un plafond de taxe affecté adopté en première partie.